

# Rapport annuel d'activités du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

**Fonds régions et ruralité volet 2 — Soutien à la compétence  
de développement local et régional des municipalités  
régionales de comté**



# Table des matières

<b>Contexte général</b>	<b>3</b>
<b>Impacts et adaptation au contexte de pandémie de la COVID-19</b>	<b>3</b>
Développement culturel et social	3
Développement économique	4
<b>Développement culturel et social</b>	<b>5</b>
<b>Priorités d'intervention pour les projets structurants visant à améliorer les milieux de vie</b>	<b>5</b>
<b>Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de culture</b>	<b>5</b>
Priorités : Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et développement culturel	5
<b>Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de développement social</b>	<b>7</b>
Priorité : Soutien à la concertation locale et régionale	7
Priorité : Développement social	7
<b>Développement économique</b>	<b>12</b>
<b>Priorités d'intervention en matière de développement économique 2021-2022</b>	<b>12</b>
Appui stratégique aux entreprises	12
Soutien financier aux entreprises	13
Innovation	14
Attractivité et investissements	15
Promotion et intelligence économique	15
<b>Annexe 1 - Liste des contrats de service, des aides à des entreprises privées ou d'économie sociale</b>	<b>16</b>
<b>Annexe 2 - Liste des ententes sectorielles par priorité d'intervention</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 3 - Bilan financier du Fonds régions et ruralité volet 2 - 2021</b>	<b>20</b>

# Contexte général

Le 11 décembre 2019, l'Assemblée nationale a sanctionné différentes mesures du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes, une nouvelle entente fiscale entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Cette entente a notamment permis de créer le Fonds régions et ruralité (FRR), qui se décline en quatre volets. Cela a, entre autres, entraîné le remplacement du Fonds de développement des territoires (FDT) par le FRR volet 2 — Soutien à la compétence de développement local et régional des municipalités régionales de comté (MRC).

La Ville de Laval, qui détient les pouvoirs d'une MRC, a conclu une entente avec le gouvernement du Québec relativement au FRR volet 2 d'une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2025. Les sommes annuelles prévues pour la Ville de Laval par le biais de ce fonds s'élèvent à 2 928 127 \$. Ces sommes sont bonifiées annuellement après une répartition selon l'Indice de vitalité économique (IVE) calculé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

La Ville de Laval confie la gestion du FRR volet 2 au Service du développement économique et au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (CLSDS) en vue de réaliser les objets suivants :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises ;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires.

Chaque service municipal présente dans ce document le bilan de ses activités à l'égard de ses priorités d'intervention respectives en ce qui a trait au FRR volet 2 pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

## Impacts et adaptation au contexte de pandémie de la COVID-19

Notons que, comme l'année précédente, 2021 a été fortement marquée par les conséquences de la pandémie de la COVID-19 et des mesures de santé publique mises en place. Mobilisant largement l'attention et les actions de la Ville de Laval ainsi que de ses partenaires, la gestion de la pandémie a eu des impacts multiples au sein des différentes facettes de la vie municipale, et la gestion des fonds tels que le FRR volet 2 n'a pas fait exception.

### Développement culturel et social

L'année 2021 a été teintée par la pandémie de la COVID-19. Le secteur culturel et les organismes qui le composent sont demeurés durement touchés par les conséquences des mesures sanitaires. Malgré ce contexte incertain, de nombreux projets ont été déployés et réalisés au courant de l'année. Au moment de

soumettre ce rapport, il est prévu que l'ensemble des projets en cours seront exécutés, et ce, d'ici la fin de l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval 2019-2022 (PDCRL), qui doit se terminer le 31 mars 2022.

Dans le contexte lié à la COVID-19, l'équipe de la Division du développement social de la Ville de Laval a poursuivi le travail de mobilisation et de concertation avec les partenaires. Amorçées en 2020, les initiatives visant à atténuer les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables ont été maintenues tout comme les travaux de soutien aux services essentiels leur venant en aide. Pour ce faire, le Plan d'action régional COVID-19 a été déployé et mis à jour régulièrement afin de maintenir un filet de sécurité social pour les personnes les plus vulnérables de la région. Ce plan découle du comité de coordination COVID-19, qui est composé de représentants de la Ville de Laval, du Centre de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, du Centre de référence du Grand Montréal, de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval, de Centraide du Grand Montréal, des Fondations philanthropiques canadiennes, de la Croix-Rouge, du Centre de services scolaire de Laval et du Centre de bénévolat et Moisson Laval.

## Développement économique

En 2021, la Ville de Laval et son Service du développement économique ont continué d'intervenir auprès des entreprises sur le territoire lavallois suivant les besoins causés par la pandémie de COVID-19. Afin de répondre à ceux-ci, ils ont poursuivi la mise en œuvre du plan de relance *Laval, capitale des opportunités* visant à assurer la pérennité des entreprises lavalloises. Ce plan est le résultat d'une vision commune, concertée, solide et visionnaire qui repose sur deux grands piliers et quatre axes d'intervention auxquels se greffe une gamme d'actions concrètes.

Conséquemment à ce plan, les énergies ont été concentrées sur l'élaboration et la mise en place de projets structurants qui favorisent, entre autres, le soutien aux entreprises dans la modification de leurs modèles d'affaires, l'optimisation de la chaîne de valeur et d'approvisionnement ainsi que l'augmentation de la productivité, et ce, en intégrant les nouvelles technologies et l'automatisation, et en encourageant la transition écologique.

Le Service du développement économique continue de suivre la situation de près et à faire preuve de flexibilité pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises en temps réel. À la suite de l'annonce du 20 décembre 2021 du gouvernement provincial quant à la réouverture de l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) pour certaines entreprises, le Service a pris les moyens nécessaires pour assurer aux entreprises de son territoire un accès rapide à de l'aide d'urgence.

# Développement culturel et social

Au cours de l'année 2021, les investissements réalisés par le biais du FRR volet 2 en matière de développement social et culturel ont été octroyés dans le cadre de contributions au sein de 8 ententes sectorielles ainsi qu'à travers un projet soutenu directement par le fonds. L'ensemble de ces investissements répondent à des priorités d'intervention régionales.

## Priorités d'intervention pour les projets structurants visant à améliorer les milieux de vie

En regard aux dispositions de l'entente, la Ville a établi ses priorités pour l'utilisation du FRR volet 2. Ces priorités ont été identifiées à partir de la vision stratégique *Laval 2035 : Urbaine de nature*, laquelle est le résultat d'une vaste consultation auprès des citoyens, des employés municipaux, des entreprises et des organismes communautaires du territoire.

Les priorités d'intervention à l'égard des projets structurants pour les milieux de vie suivent deux grands axes, soit le développement culturel et le développement social, qui se traduisent en quatre domaines d'intervention :

- Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique ;
- Développement culturel ;
- Soutien à la concertation locale et régionale ;
- Développement social.

## Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de culture

### Priorités : Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et développement culturel

Les objectifs de ces deux priorités d'intervention sont les suivants :

- Soutenir des organismes qui offrent des services professionnels dans les domaines de la concertation et de la formation, de la recherche, de la création, de la production et de la diffusion ;
- Soutenir l'excellence ;
- Favoriser l'accès à la culture sur le territoire lavallois ;
- Soutenir la réalisation de projets de sensibilisation à la culture scientifique.

### Entente sectorielle pour la mise en œuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL) 2019-2022

Le 11 octobre 2019, l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL 2019-2022 a été signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Laval. Cette entente totalisant 2 800 000 \$, dont 1 907 775 \$ du FRR volet 2, vise le soutien d'actions structurantes sur le plan du développement culturel ainsi que pour le déploiement d'un pôle en muséologie scientifique, deux priorités d'intervention.

Les travaux d'élaboration de cette entente ont été alimentés par le processus d'élaboration du PDCRL auquel le comité de pilotage, formé de représentants de la Ville de Laval, de Culture Laval et du milieu, a participé. Le comité technique du PDCRL, quant à lui, continue d'être consulté sur le plan d'action de l'Entente. Ainsi, les orientations identifiées par quatre chantiers ciblés du PDCRL constituent les objectifs de cette entente :

- Réaliser des activités de veille et de recherche, et développer des indicateurs afin d'approfondir la connaissance du secteur culturel lavallois et mesurer son impact sur le développement régional ;
- Favoriser la collaboration entre les acteurs culturels et ceux des autres piliers du développement durable ;
- Améliorer les conditions nécessaires à l'attraction, à la rétention et au développement des acteurs culturels professionnels ;
- Renforcer la collaboration entre les acteurs culturels en développant des projets de mutualisation et de coopération ;
- Renforcer l'innovation en culture par un soutien accru à l'audace et à la prise de risque, notamment par le numérique ;
- Renforcer la reconnaissance de la Ville de Laval comme leader culturel dynamique et contribuer à faire de la région une destination culturelle attrayante et inspirante ;
- Développer une stratégie de positionnement de la muséologie scientifique à l'échelle nationale ;
- Soutenir les stratégies de promotion, de rayonnement et de valorisation de la région qui s'appuient sur les richesses et les acteurs culturels de son territoire ;
- Soutenir le développement d'un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville de Laval ;
- Déployer les infrastructures culturelles stratégiquement sur l'ensemble du territoire ;
- Déployer des activités culturelles dans les secteurs ciblés par une démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI).

En 2021, cette entente a permis de soutenir une cinquantaine de projets en lien avec les orientations ci-haut mentionnées.

<b>Titre</b>	<b>Ministère</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>	<b>Valeur totale de l'Entente</b>	<b>Contribution du FRR volet 2</b>
<b>Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL</b>	<b>MAMH</b>	<b>11 octobre 2019</b>	<b>31 mars 2022</b>	<b>2 800 000 \$</b>	<b>1 907 775 \$</b>

# Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de développement social

## Volet administratif

En 2021, en matière de développement social, le FRR volet 2 a permis le soutien d'une ressource humaine au sein du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval. Cette ressource coordonne les ententes et fonds pour la Division du développement social et veille au suivi et à la saine gestion des fonds et ententes, dont le FRR volet 2 et ses contributions aux divers projets et ententes sectorielles. Elle accompagne également les organismes dans le dépôt de demandes de soutien financier ainsi que dans leurs redditions de comptes.

## Priorité : Soutien à la concertation locale et régionale

La Division du développement social accompagne et soutient les concertations régionales et locales dans un objectif de cohésion sociale et culturelle ainsi que de cohérence entre les différentes actions déployées sur le territoire. Elle considère également les concertations comme des lieux privilégiés de consultation formelle et informelle dans la perspective d'améliorer la qualité de vie des citoyens de Laval.

Hormis l'accompagnement et le soutien continuels offerts aux concertations locales et régionales dans le cadre des mandats de la Division du développement social et de ses ententes en cours, aucun investissement du FRR volet 2 n'a été fait en lien avec cette priorité en 2021.

## Priorité : Développement social

Les investissements issus du FRR volet 2 réalisés en 2021 en lien avec la priorité d'intervention du développement social ont été faits dans le cadre d'un projet et d'engagements liés aux ententes sectorielles multipartites.

## Projet soutenu par le FRR volet 2 en matière de développement social

### Appropriation citoyenne des espaces publics du territoire de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Chomedey

En 2021, la Ville de Laval a engagé un montant de 12 130 \$ provenant du FRR volet 2 afin de mettre en œuvre le projet Appropriation citoyenne des espaces publics du territoire de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Chomedey. Ce projet, d'une valeur totale de 42 061 \$, vise à favoriser l'appropriation citoyenne positive des espaces publics dans le secteur de la RUI de Chomedey et à engager la communauté dans un processus d'amélioration de la sécurité dans son milieu de vie. Pour ce faire, la Ville a adopté une approche impliquant les jeunes du secteur en leur permettant d'influencer l'aménagement de parcs et d'espaces publics. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration avec les divisions Vie de quartier et Développement social ainsi que du Service de l'urbanisme.

## Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024

Le 11 octobre 2019, l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2024 a été signée entre le CISSS de Laval, le MAMH et la Ville de Laval. Cette entente totalisant 6 055 000 \$, dont 1 343 800 \$ du FRR volet 2, a les objectifs suivants :

- Soutenir les initiatives issues du plan d'action de la PRDS en cohérence avec les six orientations de la PRDS :
  1. Favoriser le développement de quartiers à l'échelle humaine contribuant au mieux-être des personnes ;

2. Reconnaître et développer la capacité d’agir des personnes ;
  3. Soutenir l’intégration et l’inclusion des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l’être ;
  4. Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable ;
  5. Stimuler la création et voir au maintien de milieux de vie sécuritaires et favorables à la santé et au bien-être des personnes ;
  6. S’assurer de l’adaptation et de la cohérence entre les politiques publiques et la PRDS.
- Intégrer l’analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) à l’ensemble des étapes de mise en œuvre de la PRDS ;
  - Produire et partager des connaissances, des analyses et des veilles sur la réalité des territoires lavallois, sur les dynamiques et les enjeux locaux, sur le potentiel de développement des communautés ainsi que sur les enjeux de réalisation des actions ;
  - Élaborer un plan d’évaluation visant l’appréciation de la mise en œuvre de la démarche, de son plan d’action et de sa structure de gouvernance.

Rappelons que les investissements liés à cette entente sont grandement bonifiés par l’aide financière de 7 500 000 \$ accordée à la Ville de Laval par la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en œuvre de la PRDS. De ce montant, 4 500 000 \$ ont été intégrés à cette entente sectorielle.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l’Entente	Contribution FRR volet 2
Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2024	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2024	6 055 000 \$	1 343 800 \$

Suivant la ratification d’un addenda, l’entente a été prolongée jusqu’au 31 mars 2024.

Le fonds constitué par cette entente vise la mise en œuvre du plan d’action de la PRDS dans le cadre duquel les initiatives sont le fruit d’une démarche de mobilisation et partenariale. Dans cette démarche, les partenaires sont invités à se regrouper en cellule de travail pour soumettre une action concertée. Au cours de l’année 2021, 13 initiatives pour un total de 1 762 094 \$ ont été soutenues.

Ces initiatives sont recommandées par un comité d’analyse et le comité régional transitoire aux instances de la Ville de Laval. Ces deux comités s’inscrivent dans la gouvernance régionale transitoire partagée des fonds en développement social, laquelle vise à doter la région d’une vision transversale en réunissant les principaux partenaires en matière de développement social.

### Convention d’aide financière Fonds d’initiative et de rayonnement de la Métropole

Le 31 août 2021, une convention d’aide financière dans le cadre du Fonds d’initiative et de rayonnement de la Métropole a été signée entre le MAMH et la Ville de Laval. Cette convention d’une valeur totale de 1 350 000\$, dont 200 000 \$ du FRR volet 2, vise la mise en œuvre du projet Une stratégie d’intervention municipale en matière de lutte à la pauvreté et à l’exclusion sociale : Mobiliser les forces vives pour le développement de quartiers lavallois à échelle humaine ! Ce projet consiste à déployer une stratégie d’intervention municipale en matière de lutte à la pauvreté et à l’exclusion sociale sur les territoires défavorisés et dévitalisés lavallois basée sur des concertations locales intersectorielles et la participation citoyenne. La mise en œuvre de cette stratégie engendrera des contributions du milieu qui s’élèveront à plus de 575 000\$ pour une valeur totale de l’Entente de 1 928 574 \$. Aucun projet n’a été soutenu financièrement en 2021.



Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
<b>Convention d'aide financière Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole</b>	MAMH	31 août 2021	31 mars 2024	1 928 574 \$	200 000 \$

### Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2023

Le 11 octobre 2019, l'Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2023 a été ratifiée par le CISSS de Laval, le MAMH et la Ville de Laval. Elle se terminera le 30 septembre 2023 à la suite de la signature d'un avenant pour en prolonger la durée. Cette entente d'une valeur totale de 3 806 625 \$, dont 67 260 \$ provenant du FRR volet 2, vise à favoriser l'inclusion sociale et économique de tous les citoyens de Laval. Ses objectifs sont les suivants :

- Déployer des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en concordance avec le plan d'action régional de l'Alliance pour la solidarité de la région de Laval (2018-2022) ;
- Favoriser le déploiement des démarches de RUI et leur rayonnement ;
- Favoriser la concertation intersectorielle dans l'atteinte de solutions communes en matière d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté ;
- Contribuer à l'élaboration et au déploiement d'une stratégie lavalloise de développement de quartiers à l'échelle humaine afin de contribuer au mieux-être des personnes.

En 2021, le comité sectoriel régional de lutte à la pauvreté a poursuivi la mise en œuvre du plan de travail afin d'identifier les enjeux régionaux à prioriser dans le cadre d'un second appel de projets. Afin d'aborder l'ensemble des priorités d'actions identifiées dans le plan de travail et de toucher certaines populations vulnérables moins rejointes à ce jour, le comité sectoriel de lutte à la pauvreté a orienté ce deuxième appel de projets vers des actions plus ciblées. En 2021, 13 initiatives ont été soutenues pour un total de 1 092 265\$ dont 23 000\$ provenait du FRR volet 2.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
<b>Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2023</b>	MAMH	11 octobre 2019	30 sept. 2023	3 806 625 \$	67 260 \$

### Convention d'aide financière Programme Mobilisation-Diversité 2019-2020

La convention d'aide financière dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité 2019-2020 a été conclue entre la Ville de Laval et le MIFI pour une durée d'un an, allant du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020. L'objet de cette convention était de mettre en œuvre des projets structurants susceptibles de favoriser la pleine participation à la vie collective, en français, des personnes de toutes origines par la mise en œuvre d'actions visant à :

- appuyer l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives favorables à la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, en encourageant l'ouverture à la diversité et des échanges interculturels ouverts et actifs ;

- réunir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes dans des collectivités accueillantes et inclusives, notamment pour favoriser la croissance de l'immigration primaire et de la migration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal.

Le montant total de cette entente est de 500 000 \$, dont une contribution de 250 000 \$ provenait de la Ville de Laval en prestation de services et à travers le FDT. Une partie des engagements du FDT a été transférée au FRR volet 2 conformément aux règles prescrites. Cette entente a permis de soutenir 11 initiatives au total.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
<b>Convention d'aide financière entre le Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Ville de Laval dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (2019-2020)</b>	MIFI	1 <sup>er</sup> octobre 2019	30 septembre 2020	500 000\$	54 704 \$

### **Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles**

Le 19 avril 2021, l'Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles a été conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Laval. En vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, cette entente est d'une valeur totale 700 000 \$, dont 200 000 \$ provenant du FRR volet 2. Voici ses objectifs :

- L'élaboration d'un plan d'action visant à identifier des enjeux en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles
- La mise en œuvre des projets de la mesure transitoire par des activités et projets aux objectifs suivants :
  - Favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ;
  - Faciliter le développement de relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines ;
  - Favoriser les occasions d'échange et de rapprochement interculturel ;
  - Prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, le racisme et l'intimidation, et favoriser l'inclusion et l'ouverture à la diversité ;
  - Adapter les pratiques et les services municipaux, afin de tenir compte des besoins spécifiques des personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires ;
  - Mobiliser les partenaires locaux et régionaux et renforcer la collaboration dans les instances de concertation autour des enjeux en immigration et diversité ethnoculturelle.

En 2021, cette entente sectorielle a servi de levier financier à 25 projets avec des investissements totalisant 550 544 \$. Notons que ce montant comprend des sommes résiduelles de l'Entente Programme Mobilisation-Diversité - 2016-2017 et de l'Entente Programme Mobilisation-Diversité - 2019-2020.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
<b>Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles</b>	MIFI	1 <sup>er</sup> avril 2021	31 mars 2022	700 000 \$	200 000 \$

### Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2018-2021

Au cours de l'année 2018-2019, la Ville de Laval a conclu l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2018-2021, d'une durée de trois ans, avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF) pour des investissements totalisant 330 000 \$, qui incluait 105 000 \$ en provenance du FDT et dont une partie a été transférée vers le FRR volet 2 conformément aux règles prescrites. Les objectifs généraux de cette entente sont de :

- Réduire les inégalités persistantes et préoccupantes entre les femmes et les hommes ;
- Agir en ayant la préoccupation de considérer l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectionnelle ;
- Mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

Cette entente a permis de soutenir 4 initiatives au total.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
<b>Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2018-2021</b>	SCF	25 mars 2019	31 décembre 2021	330 000 \$	30 478 \$

### Entente sectorielle en matière de soutien au secteur Val-Martin et aux secteurs défavorisés 2019-2024

L'Entente sectorielle en matière de soutien au secteur Val-Martin et aux secteurs défavorisés 2019-2024 a été ratifiée par la Ville de Laval, Centraide du Grand Montréal et le MAMH en février 2020 et prendra fin en mars 2024. Elle est dotée d'un fonds de 805 640 \$ comprenant une contribution de la Ville de Laval de 402 820 \$ via le FDT et dont une partie a été transférée au FRR volet 2 conformément aux règles prescrites. Cette entente a pour objectifs de :

- Documenter l'analyse des besoins et les impacts du développement du secteur Val -Martin.
- Soutenir des initiatives visant à mettre en œuvre des actions et des services pour la population du secteur Val Martin et des autres secteurs défavorisés de Laval.

Le fonds de cette entente a permis de soutenir 2 initiatives en date du 31 décembre 2021.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
<b>Entente sectorielle en matière de soutien au secteur Val-Martin et aux secteurs défavorisés 2019-2024</b>	N/A	15 février 2020	31 mars 2024	805 640 \$	200 000\$

# Développement économique

Les investissements réalisés par le biais du FRR volet 2 en matière de développement économique ont été faits dans le cadre de contributions au sein d'une entente sectorielle et 24 projets soutenus par le fonds. L'ensemble de ces investissements répondent à des priorités d'intervention régionales.

## Priorités d'intervention en matière de développement économique 2021-2022

La Ville de Laval a établi ses priorités d'intervention annuelles en matière de développement économique pour les années 2021-2022 et déployé ses actions selon cinq grandes orientations :

- Orientation 1 : Appui stratégique aux entreprises
- Orientation 2 : Soutien financier aux entreprises
- Orientation 3 : Innovation
- Orientation 4 : Attractivité et investissements
- Orientation 5 : Promotion et intelligence économique

### Volet administratif

En 2021, le FRR volet 2 a permis le soutien d'une ressource humaine au sein du Service du développement économique de la Ville de Laval. Ce poste de conseiller aux programmes économiques permet d'assurer le suivi et la gestion des programmes, dont plusieurs sont soutenus dans le cadre du FRR volet 2. Ceci se traduit par une facilité accrue à répondre aux demandes des entreprises du territoire lavallois.

### Appui stratégique aux entreprises

Cette orientation comprend quatre priorités d'intervention :

- 1.1. Offrir des services d'accompagnement et d'appui stratégique;
- 1.2. Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale;
- 1.3. Identifier les opportunités de virages numériques et de développement durable;
- 1.4. Stimuler les projets d'exportation et d'amélioration de la chaîne d'approvisionnement.

L'année 2021, avec son contexte pandémique, a été charnière pour les entreprises et entrepreneurs lavallois, qui ont continué d'être grandement affectés dans leurs activités. Certaines entreprises ont été poussées à modifier leur offre de services, leurs processus ou leurs opérations afin de s'adapter au nouveau contexte et/ou saisir des occasions d'affaires.

Durant cette période, le Service du développement économique a travaillé sur la mise en place de programmes et de projets structurants par l'entremise d'un plan de relance. De plus, une équipe s'est consacrée au soutien des entreprises en situation d'urgence par la gestion des programmes d'aide financière gouvernementaux.

## Formation et événements

Le site Web lavaleconomique.com a été mis à jour continuellement afin d'y expliquer toutes les mesures d'aides gouvernementales fédérales, provinciales et municipales, et les autres mesures de soutien sectorielles. Ceci permet aux entreprises de déterminer le type d'aide qui peut répondre à leur situation.

## Mesures d'aide : lavaleconomique.com

Comme en 2020, le Service du développement économique a continué en 2021 à s'ajuster aux divers impacts de la pandémie de COVID-19. À cet effet, les séances de formation et d'information ainsi que les RÉSEAUX-MIDIS sont demeurés suspendus et ont été remplacés par du soutien téléphonique aux entreprises et via le site Web lavaleconomique.com.

Tous les membres de l'équipe se sont consacrés au programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUME) et au volet zones rouges (AERAM) afin d'aider les entreprises à maintenir, à consolider ou à relancer leurs activités, mais aussi pour leur permettre de pallier le manque de liquidités.

Activités	Interventions
Accueil, soutien et demande d'information	1 136 appels

## Entente avec Inno-Centre

Le Service du développement économique a conclu en 2021 une entente de subvention de 165 000 \$ avec la Corporation Inno-Centre du Québec (Inno-Centre), qui vise à favoriser le développement de l'entrepreneuriat à Laval et à soutenir l'écosystème par des services d'accompagnement et d'appui stratégique aux entreprises. Cette entente a pour objectif d'offrir des services-conseils d'accélération d'affaires à 10 jeunes entreprises technologiques à fort potentiel commercial situées sur le territoire lavallois et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 M\$. Sur une période de 6 mois, ces entreprises bénéficieront de 160 heures de services-conseils d'affaires assurées par des conseillers sectoriels d'Inno-Centre, une équipe multidisciplinaire et un conseil consultatif.

## Conseiller en développement entrepreneurial

Afin de mettre en place des projets en adéquation avec les orientations du FRR volet 2 et d'offrir des services d'accompagnement spécialisés, un poste de conseiller en développement entrepreneurial a été créé. Ce nouveau conseiller fait partie d'un groupe d'experts, orienté vers les solutions, du Service du développement économique. Celui-ci accompagne et soutient les entreprises dans la réalisation de leurs objectifs d'affaires, conseille et assiste les entrepreneurs dans l'élaboration, l'analyse et le suivi de leur projet d'affaires.

## Soutien financier aux entreprises

La deuxième orientation se décline en deux priorités d'intervention :

- 2.1. Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial;
- 2.2. Offrir des outils de financement flexibles et adaptés.

## Fonds d'économie sociale (FES)

Le FES soutient le démarrage d'entreprises, de coopératives ou de projets d'économie sociale qui améliorent la qualité de vie et le bien-être des personnes par la création et le maintien d'emplois et de la richesse à Laval, tout en contribuant au développement de l'offre ainsi qu'au rayonnement de l'économie sociale sur le territoire lavallois. Grâce à ce fonds, les projets admissibles bénéficient d'une aide financière ainsi que du soutien technique. En 2021, les 11 engagements d'aide financière totalisant 388 482 \$ ont été effectués dans le cadre du FRR volet 2.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Entreprises créées	Entreprises en croissance	Emplois créés
730 246 \$	11	3	8	21

## Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)

Le FJP a pour objectif de soutenir les aspirations entrepreneuriales de jeunes âgés de 18 à 35 ans, tant pour la création, l'acquisition ou la relève d'entreprise, afin de stimuler les secteurs économiques porteurs sur le territoire de Laval. En 2021, 6 subventions de l'ordre de 45 000 \$ ont été octroyées par le FJP dans le cadre du FRR volet 2.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Entreprises créées	Entreprises en croissance	Emplois créés
331 868 \$	6	4	2	6

## Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval

Le 30 mars 2021 entrait en vigueur l'Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval. Ratifiée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Services Québec, l'Union des producteurs agricoles de Laval (UPA-Laval), le CISSS de Laval, le MAMH et la Ville de Laval, cette entente a pour objectifs spécifiques :

- d'assurer la mobilisation des acteurs du milieu autour d'une vision commune du développement du secteur agroalimentaire lavallois;
- de compléter et actualiser le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en tenant compte notamment des enjeux liés à la relève, au rapprochement avec les consommateurs, à l'innovation dans une perspective de développement durable, à la main-d'œuvre, à l'agriculture urbaine, à l'environnement et aux changements climatiques et en matière de valorisation et de transformation agroalimentaires;
- de mettre en œuvre les projets prioritaires et structurants qui répondent à des enjeux communs de développement agroalimentaire.

En 2021, seul le projet d'élaboration d'un plan directeur d'aménagement pour le Parc en innovation agricole de Laval (PIAL) a été soutenu.

L'entente est d'une valeur totale de 1 125 000 \$, dont 270 000 \$ proviennent du FRR volet 2.

## Innovation

La troisième orientation comporte trois priorités d'intervention :

- 3.1 Favoriser le développement d'un écosystème innovant;
- 3.2 Faciliter la réalisation de projets pilotes et de vitrines technologiques;
- 3.3 Soutenir les centres d'excellence, incubateurs, accélérateurs, hubs et autres organismes voués à l'innovation, dont l'innovation sociale;

### **Programme Accélérateur d'opportunités – Soutien à la productivité**

Mis en place pour aider les entreprises lavalloises à concrétiser leur projet de virage numérique et d'automatisation afin qu'elles soient compétitives et qu'elles assurent leur pérennité, ce programme vise à stimuler le démarrage d'entreprises innovantes. Créé à l'aide du FRR volet 2, il offre une aide financière maximale de 125 000 \$ non remboursable aux entreprises, qui bénéficient aussi d'un suivi par le Service du développement économique. En 2021, 750 000 \$ ont été octroyées dans le cadre de ce programme.

<b>Investissements générés</b>	<b>Entreprises soutenues</b>	<b>Augmentation prévue du chiffre d'affaires</b>	<b>Emplois créés</b>
11 388 767 \$	6	6 %	53

Les entreprises ayant eu recours à ce programme prévoient une augmentation moyenne de 17 % de leur chiffre d'affaires à la suite de leur aide financière, hormis une entreprise du secteur de l'aviation plus durement touchée par les impacts de la pandémie.

### **Attractivité et investissements**

La quatrième orientation propose trois priorités d'intervention :

- 4.1. Réaliser des actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels, ainsi qu'aux secteurs prioritaires de la région;
- 4.2. Accroître la rétention, l'attraction de talents et l'accès à de la main-d'œuvre;
- 4.3. Collaborer à l'attraction, à l'accueil et à la réalisation de projets d'investissements.

Pour ces priorités d'intervention, aucune action n'a été réalisée pour l'année 2021 dans le cadre du FRR volet 2.

### **Promotion et intelligence économique**

La cinquième orientation a trois priorités d'intervention :

- 5.1. Approfondir nos connaissances sur les besoins et opportunités des entreprises;
- 5.2. Développer et améliorer des outils de diagnostics et de formations spécialisées;
- 5.3 Faire la promotion des services du Service du développement économique auprès de partenaires et des entreprises.

Pour ces priorités d'intervention, aucune action n'a été réalisée pour l'année 2021 dans le cadre du FRR volet 2.

## Annexe 1 - Liste des contrats de service, des aides à des entreprises privées ou d'économie sociale

Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Chiffres d'affaires avant le projet	Chiffres d'affaires après le projet	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	FRR		Autres partenaires (ministères et privé)						Coût total du projet
									Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	Nom	Engagement	
Thomas Enrique Montestruque	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	5 144 \$	47 000 \$	FJP 2021-001 Démarrage Thoms Photographies	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2021-05-20	2022-05-20	7 500 \$	6 000 \$							22 600 \$
Geneviève Morel	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	- \$	50 000 \$	FJP 2021-004 Démarrage Vêtements Aiz Inc		2021-09-23	2022-09-23	7 500 \$	6 000 \$							39 668 \$
Amanda Nogueira	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	13 500 \$	32 421 \$	FJP-2021-007 Démarrage Agence Ama		2021-10-07	2022-10-07	7 500 \$	6 000 \$							36 100 \$
Louis-Philippe Laurendeau	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	13 500 \$	32 421 \$	FJP-2021-006 Démarrage Espace Variation		2021-11-24	2022-11-24	7 500 \$	6 000 \$							77 500 \$
Julien Laroche Couvrette	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	- \$	101 670 \$	FJP-2021-008 Démarrage Studio Synergex Laval		2021-12-22	2022-12-22	7 500 \$	6 575 \$	BDC	20 000 \$					127 500 \$
Ana-Maria Avram Dumaresq	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	- \$	108 087 \$	FJP-2021-009 Démarrage AMD Rémunération Globale		2021-12-28	2022-12-28	7 500 \$	6 000 \$							28 500 \$
Bedco	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	23 500 000 \$	25 200 000 \$	PAOP-2021-001 Installation plieuse automatique		2021-07-01	2023-07-01	125 000 \$	25 000 \$	BDC	1 399 000 \$					1 904 824 \$
Electron Métal Inc.	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	6 600 000 \$	8 400 000 \$	PAOP-2021-004 Implantation logiciel mesure de production		2021-07-01	2023-07-01	125 000 \$	25 000 \$	Investissement Qc	375 000 \$	BNC	175 000 \$			675 000 \$
Industries Pro-Pals Itée	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	16 612 542 \$	20 000 000 \$	PAOP-2021-002 Installation extrudeuse automatisée		2021-07-01	2023-07-01	125 000 \$	25 000 \$	Investissement Qc	3 750 000 \$	BDC	1 050 000 \$	RBC	1 200 000,00	6 500 000 \$
Tornatech inc.	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	69 731 000 \$	75 000 000 \$	PAOP-2021-003 Installation 2 robots collaboratifs		2021-08-01	2023-08-01	125 000 \$	25 000 \$	RBC	500 000 \$					1 170 000 \$
SMT Hautes technologies inc.	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	30 700 000 \$	38 000 000 \$	PAOP-2021-006 Automatisation 100% ligne de production		2021-08-01	2023-08-01	125 000 \$	25 000 \$	RBC	400 000 \$					700 000 \$
Produits intégrés Avior inc.	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	43 444 188 \$	35 122 140 \$	PAOP-2021-005 Automatisation du mouvement des bassins		2021-09-01	2023-09-01	125 000 \$	25 000 \$	Hitachi capital	219 471 \$	DEC	94 471 \$			438 943 \$
Studio Synapses	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	NA	NA	FES 2021-001 Ouverture d'une école de danse		2021-04-22	2022-04-22	61 500 \$	61 500 \$							72 353 \$
Groupe d'entraide La Rosée	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	NA	NA	FES 2021-002 Plan de commercialisation virage numérique et site web	2021-03-24	2022-03-24	50 000 \$	25 000 \$	Emploi-Québec	39 060 \$					166 769 \$	



Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Chiffres d'affaires avant le projet	Chiffres d'affaires après le projet	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	FRR		Autres partenaires (ministères et privé)						Coût total du projet
									Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	Nom	Engagement	
Fondation des Grands Frères et des Grandes Sœurs	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	NA	NA	FES 2021-003 Étude de faisabilité et plan d'affaires pour nouveau centre de dépôt		2021-05-17	2022-05-17	10 000 \$	5 000 \$							15 200 \$
Café Le Signet	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	NA	NA	FES 2021-004 Accompagnement gestion et gouvernance - Planification stratégique		2021-05-17	2022-05-17	8 250 \$	8 250 \$							9 720 \$
Orchestre symphonique de Laval	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	NA	NA	FES 2021-005 Implantation d'un CRM		2021-06-04	2022-06-04	35 232 \$	20 000 \$							41 450 \$
Table de concertation de Laval en condition féminine	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	NA	NA	FES 2021-006 Plan d'affaire Maison d'hébergement		2021-05-21	2022-05-21	5 500 \$	5 500 \$							9 500 \$
Partage Humanitaire	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	NA	NA	FES 2021-007 Plan de relance et de commercialisation		2021-05-20	2022-05-20	50 000 \$	20 000 \$							65 000 \$
Mouvement Diapason	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	NA	NA	FES 2021-008 Plan de relance et de commercialisation		2021-06-30	2022-06-30	50 000 \$	25 000 \$							107 200 \$
Centre d'interprétation de l'eau de Laval	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	NA	NA	FES-2021-009 Étude d'opportunité pour relocalisation		2021-08-12	2022-08-12	5 000 \$	5 000 \$							33 500 \$
Pas à pattes	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	NA	NA	FES-2021-010 Démarrage ateliers de travail pour jeunes autistes		2021-11-29	2022-11-29	63 000 \$	23 000 \$							63 000 \$
Tiers Lieu Coop de Solidarité	Entreprise d'économie sociale	Subvention : étude	NA	NA	FES-2021-011 Accompagnement et groupe de soutien : Entrepreneurs à la recherche d'un meilleur capital psychologique		2021-11-23	2022-11-23	50 000 \$	- \$	MEI	50 000 \$					146 554 \$

## Annexe 2 - Liste des ententes sectorielles par priorité d'intervention

### Priorités : Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et développement culturel

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientèle visée	Nombre d'emplois créés/maintenus
Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL 2019-2022	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2022	2 800 000 \$	1 907 775 \$	Culture et patrimoine	12

### Priorité : Développement social

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientèle visée	Nombre d'emplois créés/maintenus
Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2024	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2024	6 055 000 \$	1 343 800 \$	Développement de communauté	2
Convention d'aide financière Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole	MAMH	31 août 2021	31 mars 2024	1 928 574 \$	200 000 \$	Développement de communauté	0
Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2018-2021	SCF	25 mars 2019	31 décembre 2021	330 000 \$	30 478 \$	Développement de communauté	3
Entente sectorielle en matière de soutien au secteur Val-Martin et aux secteurs défavorisés 2019-2024	N/A	15 février 2020	31 mars 2024	805 640 \$	200 000\$	Développement de communauté	0
Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2023	MAMH	11 octobre 2019	30 sept. 2023	3 806 625 \$	67 260 \$	Développement de communauté	12

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientèle visée	Nombre d'emplois créés/maintenus
Convention d'aide financière entre le Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Ville de Laval dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (2019-2020)	MIFI	1 <sup>er</sup> octobre 2019	30 septembre 2020	500000	54 704 \$	Développement de communauté	5
Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	MIFI	1 <sup>er</sup> avril 2021	31 mars 2022	700 000 \$	200 000 \$	Développement de communauté	9

#### Priorité : Soutien financier aux entreprises

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientèle visée	Nombre d'emplois créés/maintenus
Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval	MAMH	30 mars 2021	31 mars 2023	1 125 000 \$	270 000 \$	Agroalimentaire	0

### Annexe 3 - Bilan financier du Fonds régions et ruralité volet 2 - 2021

<b>Bilan financier du Fonds Régions et Ruralité 2021</b>			
<b>PRODUITS</b>			
FRR 2021-2022			
Transfert Volet 1	1 000 000 \$		
Développement économique	1 036 248 \$		
Développement culturel	518 124 \$		
Développement social	518 124 \$		
Intérêts au 31 décembre 2021	35 376 \$		
Transfert FDT	0 \$		
Solde reporté	997 010 \$		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 104 882 \$</b>		
<b>CHARGES</b>			
	<b>Engagé</b>	<b>Versé</b>	<b>Solde à verser</b>
La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise - Développement économique			
Favoriser le développement d'un écosystème innovant	750 000 \$	150 000 \$	600 000 \$
Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	441 726 \$	243 069 \$	198 657 \$
Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale	165 000 \$	8 250 \$	156 750 \$
Offrir des services d'accompagnement et d'appui stratégique	30 335 \$	30 335 \$	0 \$
La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental			
Développement culturel	3 500 \$	3 500 \$	0 \$
Développement social	16 364 \$	15 151 \$	1 213 \$
L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement, et le cas échéant, d'autres partenaires			
Développement culturel	0 \$	0 \$	0 \$
Développement social	752 442 \$	496 736 \$	255 706 \$
Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	270 000 \$	0 \$	270 000 \$
Dépenses administratives	70 514 \$	70 514 \$	0 \$
Versements sur engagements antérieurs		1 077 307 \$	1 721 607 \$
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 499 881 \$</b>	<b>2 094 862 \$</b>	<b>3 203 933 \$</b>
<b>Sommes non engagées</b>	<b>1 605 001 \$</b>		